

Le Conseil national soutient un rabais de loyer de 60% pour cafetiers et commerçants forcés de fermer

Une solution de repli est approuvée

« PHILIPPE CASTELLA

Crise sanitaire » C'est la saga qui anime la vie parlementaire depuis que le parlement a retrouvé ses droits: faut-il voler au secours des locataires commerciaux (bistrot, commerces, coiffeurs, physiothérapeutes, etc.) qui ont dû fermer boutique durant la crise sanitaire? On a pu observer deux constantes: à chaque épisode, chacune des deux Chambres a répondu oui à cette question et, à chaque fois, en amenant une autre solution.



«On s'est retrouvé dans un énorme petchi lié à des rapports de pouvoir au sein du PDC»

Carlo Sommaruga

On a donc assisté hier à un ixième rebondissement avec l'acceptation par le Conseil national (98 à 84 et 12 abstentions) d'une nouvelle motion. Selon celle-ci, les exploitants d'établissements ne devraient à leurs bailleurs que 40% de leur loyer durant les deux mois de fermeture imposée. Cela ne concernerait toutefois pas les loyers de plus de 20 000 francs par mois. «Et elle ne s'applique que de manière subsidiaire pour les baux où aucune solution négociée n'a encore été trouvée», a précisé Regula Rytz (verts, BE), au nom de la commission. A noter qu'est prévue en parallèle la création d'un fonds doté de 20 millions de francs pour les cas de rigueur en faveur des bailleurs.

Solution de la dernière chance

Présentée comme une solution de compromis, il s'agit plutôt en réalité d'une solution de repli ou de la dernière chance. «Nous avons cherché une solution susceptible d'obtenir une majorité dans les deux Chambres», a justifié la présidente des Verts.

Pour la très grande majorité des locataires, cette solution est en effet moins favorable que les deux dernières approuvées par chacune des Chambres en mai. Le Conseil national proposait alors un rabais de 70% durant deux mois pour les locaux commerciaux concernés, et le Conseil des Etats un



Après des mois de fermeture, des commerçants sont étranglés par leur loyer. Keystone/photo prétexte

rabais de 5000 francs jusqu'à un loyer de 8000 francs par mois.

«Ce n'est pas une solution parfaite», reconnaît Fabio Regazzi (pdc, TI), «mais une réponse concrète à un problème réel. Si nous ne faisons pas attention maintenant, nous allons être confrontés à une vague de faillites.» Aux yeux du démocrate-chrétien tessinois, la motion répond à l'objectif de l'équilibre des sacrifices et permettra d'éviter un engorgement des tribunaux, la question n'étant pas claire du point de vue juridique.

Secrétaire général de la Fédération romande immobilière, Olivier Feller s'est opposé en vain à cette motion. Pour le libéral-radical, «il est absurde de rechercher une solution étatique uniforme, parce que les situations individuelles sur le terrain sont très diverses». Et le Vaudois de souligner que les propriétaires cachent parfois de petits rentiers alors que la motion «va aussi venir en aide à de grandes chaînes internationales comme McDonald's ou Starbucks». Il en appelle plutôt à rechercher des solutions concertées entre bailleurs et locataires. Celles-ci pourraient recevoir un regain d'intérêt si le Conseil des Etats accepte aussi cette motion lundi prochain. Dans certains cantons comme Genève, Vaud ou Fribourg, grâce au soutien étatique prévu, tant les locataires que les bailleurs s'en tirent mieux en cas d'accord individuel. Et pour nombre de cafetiers ou de commerçants, c'est une course contre la montre.

Des commerçants ballottés

Président de l'Association suisse des locataires (Asloca), Carlo Sommaruga compte sur un tel effet et espère un oui lundi de ses collègues sénateurs. Mais le résultat s'annonce une nouvelle fois assez serré. «Tous ces votes positifs montrent qu'il y a une volonté d'agir sur le plan politique, se réjouit le socialiste. C'est une claque pour les milieux immobiliers qui ont perdu jusqu'ici une bataille après l'autre.»

Le Genevois n'affiche pas vraiment un large sourire au vu du contenu du compromis trouvé: «C'est une solution qui est loin de ce que nous considérons comme juste. C'est une solution politique qui laisse le tribunal libre de juger différemment sur les dossiers qui vont lui être soumis.» Mais il fallait bien se rabattre sur une forme de happy end. «On s'est retrouvé dans un énorme petchi lié à des rapports de pouvoir au sein du PDC.» Cette saga s'est en effet déroulée sur fond de lutte de pouvoir au sein du parti centriste entre le groupe des députés emmené par le président national Gerhard Pfister (ZG) et celui des Etats. Or comme souvent, le PDC a joué un rôle décisif dans toute cette histoire entre la droite PLR-UDC opposée à toute action politique et la gauche qui y était favorable. Ballottés, cafetiers et commerçants apprécieront. »

LE VOTE DES FRIBOURGEOIS

» OUI

Gerhard Andrey (verts), Valérie Piller Carrard (ps), Ursula Schneider Schüttel (ps)

» NON

Jacques Bourgeois (plr), Pierre-André Page (udc)

» ABSTENTION

Christine Bulliard-Marbach (pdc), Marie-France Roth Pasquier (pdc)

» LA SUITE

Le Conseil des Etats devrait se prononcer lundi sur cette motion. S'il l'accepte, le Conseil fédéral soumettra un projet de loi au parlement, au plus tôt en septembre